

DIFFERENCES ENTRE PRATIQUE ASSOCIEE ET PRATIQUE SPECIFIQUE

La pratique associée se déroule durant la période hivernale (décembre, janvier, février) ; elle regroupe les finales régionales jeunes et seniors et la coupe nationale

La pratique spécifique se déroule sur l'année (septembre ou octobre à avril ou mai) ; elle regroupe la R1, la R2, le championnat senior féminin, la coupe Bourgogne Franche-Comté et les championnats régionaux U15 et U18

- Encadrement :
 - Futsal jeunes district, championnat régional futsal U15 et U18, et finale régionales jeunes : présence obligatoire d'un responsable d'équipe sur le banc, majeur et licencié (et maximum 3)
 - Coupe nationale et finale régionale seniors : présence obligatoire d'un responsable d'équipe sur le banc ne jouant pas, majeur et licencié
 - R1, R2, coupe Bourgogne Franche-Comté, seniors féminines : pas d'obligation d'un responsable d'équipe sur le banc
- Temps de jeu :
 - Pratique associée : défini par l'organisation
 - Pratique spécifique championnat régional futsal U15, U18 et seniors féminines : 2x 20' avec arrêt du chrono dans les 2 dernières minutes et 1 temps mort par équipe par match
 - Pratique spécifique R1, R2, coupe Bourgogne Franche-Comté : 2x 25' avec arrêt du chrono dans les 2 dernières minutes et 1 temps mort par équipe par mi-temps
 - Lois du jeu FIFA : 2x 20' en chrono arrêté ; 1 temps mort par équipe par mi-temps
- Fautes et incorrections :
 - Pratique associée : Interdiction des blocs, charges et tacles (sauf si pas d'adversaire et gardien dans sa surface si correct)
 - Pratique spécifique : Blocs, charges et tacles autorisés si correctement réalisés et à l'appréciation de l'arbitre
- Chasubles obligatoires pour les remplaçants en pratique spécifique